



Année .....

## **Charte du moto club L'Esprit Ducati**

L'Esprit Ducati regroupe des personnes venant d'horizons différents qui partagent la même passion. Pour adhérer au moto-club, il faut simplement posséder une Ducati ou avoir la passion de la marque et avoir un état d'esprit, une camaraderie autour de nos belles de Bologne.

### **Article 1 : Administration**

#### **-Présidence**

L'association est dirigée par un Président, celui-ci est chargé de la représenter dans tous les actes de la vie civile. Il initie et coordonne les activités de l'association.

#### **-Le bureau**

Les missions du bureau sont les suivantes :

- Gestion des adhérents
- Organisation administrative des activités
- Gestion des finances
- Communication avec les chargés D.O.C

#### **-Compte-dépenses**

Tous les ans, un bilan des comptes de l'exercice clos est présenté à l'occasion de l'assemblée générale.

### **Article 2 : Adhésion**

L'adhésion sera effective dès que la cotisation aura été acquittée.

#### **-Documents obligatoires pour toute adhésion**

Pour toute nouvelle adhésion le candidat doit fournir au moto-club le bulletin d'adhésion dûment rempli et signé.

La présente charte dûment rempli et signée.

Si pour une raison quelconque des modifications surviennent pendant la période de l'adhésion, l'adhérent devra en informer le bureau afin que ces modifications soient enregistrées.

Ces renseignements sont confidentiels et ne sont destinés qu'aux seuls usages du moto-club.

### **Article 3 :Cotisations**

Les cotisations annuelles permettent à l'association de faire face aux bons fonctionnement de celle-ci

#### **-Cotisation annuelle : 25 euros par personne / 40 euros pour un couple**

Les membres de l'association versent chaque année une cotisation dont le montant révisable annuellement est fixé par le bureau

### **-Participation financière aux activités**

Les cotisations permettent de participer aux activités de l'association. Cependant, certaines de ces activités nécessitent une contribution financière supplémentaire. Cette contribution sera indiquée sur les bulletins de participation et payable au jour de l'inscription pour la dite activité. Le moto-club se réserve le droit de demander un acompte pour toute réservation.

### **Article 4 : Les activités**

- L'organisation de chaque sortie sera confiée à un membre du club (en priorité au bureau)
- Les points de rendez-vous pour les départs des sorties sont données à l'avance lors de l'organisation.
- Respect des horaires de départ et ne pas oublier de faire le plein avant le départ.

### **Il est à souhaiter l'implication des membres et de ne pas compter que sur le bureau pour organiser des sorties ou des manifestations.**

### **-Article 5 : Attitudes et comportements**

- Le participant engage son entière responsabilité lors de la conduite de sa moto. En cas d'accident du au non respect du code de la route et l'impliquant lui, un autre participant ou un tiers, l'organisateur ou le moto-club de L'Esprit Ducati ne peut être tenu pour responsable. Chaque motard engage sa propre responsabilité et sa propre assurance.
- Chaque membre s'engage à respecter les délais de réponses demandés pour l'organisation des sorties des ballades.
- Tout les membres sont égaux et tous ont le droit de participer au sortie, jeunes permis, ceux qui se « traîne », etc.....

### **-Article 6 : Cas d'exclusion**

Elles peut être prononcée notamment pour les motifs suivants et **sans aucune justification.**

- Non respect des règles de sécurité,
- La non présentation des documents signés prévu par l'article 2,
- Le non paiement des frais cités dans l'article 3,
- Une attitude ainsi qu'un pilotage incompatible avec la charte du moto-club ou de la conduite en groupe,
- Une attitude contraire au bon déroulement de la vie de l'association,
- Propos diffamatoire à l'encontre du bureau ou des membres,
- Tout non respect de l'article 5.

Fait à .....,le .....

Nom Prénom et signature de l'adhérent précédée de la mention  
« lu et approuvé »

